

## **Compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 12 septembre 2017**

**Présents :** Mesdames et Messieurs : Nathalie RICARD - Evelyne CONQUET - Cathy LACAZE - Claude CONQUET - André GILES - Michel MAROT - Jérôme P OUZERGUES – Patrick TOULET - Olivier VIALETTE

**Excusée :** Joseline COURNEDE

### **Ordre du jour :**

Approbation à l'unanimité des présents du compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

### **Décisions par délégation.**

- Attribution logement (ancienne école) : Madame ROUZET Gaëlle a signé le bail à compter du 15 juillet 2017. Loyer mensuel : 351,31€ ainsi que la caution du même montant. Il a été précisé à l'occupante que le loyer sera révisable annuellement au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Quelques travaux ont été effectués afin de restaurer l'appartement. Il restera à changer les radiateurs électriques très anciens qui chauffent peu et consomment beaucoup d'énergie.

- Loyer révisable au 1<sup>er</sup> août 2017 : Appartement de Monsieur Alain ESTEVE, locataire au Presbytère. Loyer actuel: 453,54€ - Loyer au 1<sup>er</sup> août : 456,94€.

### **Virement de crédits.**

- Dissolution du CCAS : Rappel, par délibération n° 25-2016 du 21 novembre 2016, le conseil Municipal avait décidé de dissoudre le CCAS. De ce fait, il convient de ventiler le solde de 100€ sur les comptes financiers de la commune. Cette somme sera portée en recette sur le budget 2017 et en dépense sur le compte 615231 (Entretien voies et réseaux).

- Frais de publicité Annonce marché de la salle intergénérationnelle. Somme 107,64€. Cette somme doit être affectée dans les immobilisations de la commune, en dépense sur le compte 2318-041 et en recettes sur le compte 2033-041.

Après avoir pris connaissance de ces deux dossiers le conseil municipal approuve les virements de crédits.

### **Validation Inscription concours village étoilé.**

L'extinction de l'éclairage public a été finalisée fin Août. Dans la continuité de cette démarche le Conseil Municipal a décidé de s'inscrire au concours Villes et Villages étoilés. Ce concours est organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, il vise à promouvoir la qualité de la nuit pour les humains comme pour la biodiversité nocturne, à réduire la pollution lumineuse et à éviter les dépenses budgétaires et consommations d'énergie inutiles. Ce dossier suivi et réalisé par Claude CONQUET a été présenté à l'assemblée. Ce label peut comporter de 1 à 5 étoiles en fonction de nombreux critères. Il est délivré pour une durée de 4 ans. Après avoir pris connaissance du dossier le conseil municipal valide l'inscription au concours ainsi que la participation de 50 € pour frais technique de dossier. Le jury national se réunira à l'automne et les résultats seront connus début 2018.

### **Approbation transfert Zone d'Activité Economique La Rigouenque à Limogne en Quercy.**

La loi NOTRe du 7 août 2015 oblige le transfert des zones d'activités économiques aux communautés de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Une zone d'activité au lieu-dit « La Rigouenque » est donc concernée pour la Communauté de Communes Lalbenque – Limogne.

La réserve foncière représente 20 629 m<sup>2</sup> : 15 244 m<sup>2</sup> à vendre aux entreprises.  
Acquisition par l'EPCI à la commune de Limogne au prix de 0,50€ le m<sup>2</sup> HT.  
Fixation du prix de vente à 3,76 € HT le m<sup>2</sup>.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce transfert

**Nouveau dispositif CEE-TEPCV en la faveur des communes du Parc. CEE-TEPCV : Certificat Economie Energie – Territoire à Energies Positives pour la Croissance Verte.**

Afin de bénéficier de subventions pour la réalisation de travaux visant à économiser l'énergie, la municipalité doit établir et proposer un dossier pour les rénovations suivantes :

- Rénovation des fenêtres et portes fenêtres de la mairie au rez de chaussée,
- Installation d'une pompe à chaleur à la salle des fêtes,
- Remplacement des 13 luminaires publics en forme de boules,

Il est décidé d'établir ce dossier afin de bénéficier si possible de ces aides.

**Informations et questions diverses.**

- **Chauffage** : M. Bienfait entreprise CIAT est venu le 12 juillet. Divers travaux seraient à réaliser pour améliorer cette installation : Changement de caisson, mise en place d'une pompe à chaleur ; rajout d'une batterie et divers éléments qui auraient dû être installer en 2007 (sonde....). Le Conseil Municipal est en attente du devis.
- **Dossier Pouget Banide**. Le Conseil municipal décide d'autoriser les demandeurs à réaliser avec une trancheuse une tranchée sur le chemin communal afin d'enfouir les réseaux d'eau et d'électricité, selon les règles imposées par la FDEL et le Syndicat de l'Iffernet, et avec obligation de rendre le chemin communal dans l'état où il se trouvait initialement.
- **Dossier ALBERTI**. S'agissant de la même demande que précédemment le Conseil décide d'autoriser Mme ALBERTI à réaliser une tranchée (avec une trancheuse) sur le chemin communal aux mêmes conditions.
- **Congrès des maires**. Il aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre. Y participeront : Madame le Maire, Cathy LACAZE, Claude CONQUET et Michel MAROT.
- **1000 mains à la pâte**. Manifestation prévue le samedi 7 octobre. Elle a pour but de restaurer le GR65. Les bénévoles peuvent s'inscrire jusqu'au 25 septembre.
- **Recensement de la population**. L'arrêt des candidatures est fixé au 31 octobre 2017.
- **Voirie**. Beaucoup de retard a été pris par l'entreprise. De nombreux travaux prévus pour le début de l'été n'ont pas encore été engagés.
- **Effectifs scolaires**. Le nombre d'enfants scolarisés à Lalbenque n'a pas été transmis à ce jour. 4 enfants fréquentent l'école d'Arcambal.
- **Entretien des chemins communaux**. De nombreux chemins restent à débroussailler. Le Conseil Municipal décide à la majorité avec 2 abstentions d'octroyer 30 heures à l'entreprise Nicolas GILES pour le débroussaillage à l'épareuse. Michel DEILHES, auto entrepreneur qui travaille pour la commune a fait l'acquisition d'un broyeur déporté. Un essai sera fait afin de déterminer les travaux qui pourront lui être confiés.
- **Travaux salle des fêtes**. Achat de faïence (cuisine) pour 150,56 € et remplacement du groupe VMC pour 295 € TTC. Ces travaux seront réalisés par Michel DEILHES.
- **Opération « Voisins vigilants »**. Suite à un courrier d'une habitante de Cremps, il va être pris contact avec la gendarmerie de Lalbenque. Cette opération a pour but de sécuriser les habitations avec l'implication de la population.
- **Réunion PLUI**. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a recruté une personne chargée de suivre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Il s'agit de Lucie de Cazenove. Une conférence des Mairies de la CCPLL est prévue le vendredi 15 septembre à 18h.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.**